

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 21

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Subvention 2017 pour le Comité d'Action Sociale Israélite de Marseille (CASIM) -
Soutien aux actions permettant la lutte contre la précarité

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des Territoires et de l'Action Sociale
12638**

PRESENTATION

Le Comité d'Action Sociale Israélite de Marseille (CASIM), association présidée par Madame Marie-Hélène LONDNER et, dont le siège est situé : 109 Rue Breteuil 13006 Marseille, œuvre dans le domaine de la lutte contre l'exclusion. Le CASIM développe à travers son service social, des actions sur les problématiques d'exclusion, principalement des familles et des personnes âgées en complémentarité des missions menées par le service départemental de l'action sociale.

Pour 2016 le bilan de l'activité se décline ainsi :

Le service social familial a suivi 786 dossiers en file active soit 352 familles, dont 185 monoparentales et 249 personnes isolées.

164 visites à domicile ont été effectuées ainsi que 701 liaisons et partenariat.

257 familles ont été aidées financièrement, ce qui correspond à 660 personnes, pour un montant de 242 000 €

501 tickets de transport ont été distribués.

Le service social auprès des personnes âgées a suivi 692 dossiers en file active.

267 demandes d'aides financières.

186 visites à domicile ont été effectuées.

512 000 € ont été attribués après examen individuel de chaque situation.

Au total, pour les deux services :

Le budget des aides financières accordées en 2016, s'est élevé à 754 000 €

Pour 2017, le budget prévisionnel du CASIM concernant ces deux services est de 588 000 €

Par ailleurs, le CASIM développe **des actions en direction des publics accompagnés** :

Une boutique sociale :

Elle a pour objectif d'apporter une aide alimentaire aux personnes et familles en situation précaire, de faciliter l'accès à la culture, de remobiliser les personnes sur leur vie quotidienne et d'amorcer une insertion professionnelle.

- 402 familles et 199 personnes âgées ont été bénéficiaires d'une aide soit 112 tonnes d'aide alimentaire.

- 184 ménages soit 500 personnes ont bénéficié d'une aide directe alimentaire (aide Pascale)

- et 120 colis alimentaires ont été distribués.

Une boutique sociale itinérante :

Elle permet de rompre l'isolement social des familles et/ou des personnes âgées ne pouvant se déplacer, d'avoir accès à une aide alimentaire, de bénéficier d'une information et d'un soutien.

176 familles ou personnes isolées soit 225 personnes sont soutenues.

Deux livraisons par semaine et l'acquisition d'un troisième véhicule réfrigéré ont permis de livrer plus de personnes dans tout le département des BDR.

Pour 2017, le budget prévisionnel de la boutique sociale et de la boutique itinérante est de 160 000 €

Un espace ressources logement, insertion par l'habitat :

Lieu d'accueil, d'information et de bilan, il soutient et accompagne des familles et personnes rencontrant des difficultés dans leur projet de logement.

230 consultations, entretiens ou négociations avec les bailleurs, soit 38 familles dont 35 mono parentales, 9 personnes âgées, 21 personnes isolées.

Pour 2017, le budget prévisionnel s'élève à 34 250 €

Une plateforme AMéA

Il s'agit d'un guichet unique au bénéfice des personnes âgées. C'est une plateforme d'accueil, d'information, d'écoute, d'orientation et de soutien psychologique.

Pour 2017, le budget prévisionnel s'élève à 76 500 €

Au total, le budget prévisionnel 2017 s'élève à 858 750 € pour les deux services sociaux (familial /personnes âgées) et les actions mentionnées ci-dessus.

Dans ce cadre, le CASIM sollicite le renouvellement des subventions au titre de l'année 2017, pour ces actions spécifiques permettant la lutte contre la précarité.

La demande de subvention du CASIM s'inscrit dans une politique facultative du département qui est la seule collectivité publique à participer au fonctionnement de l'association.

PROPOSITIONS

Au bénéfice des considérations qui précèdent et, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous propose d'octroyer une subvention au CASIM pour un montant de 137 000 €

La dépense correspondante sera imputée chapitre 65 du budget départemental.

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe et m'autoriser à signer la convention conforme au modèle type prévu à cet effet.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL